

TARIF DES TAXES POUR LE STATIONNEMENT PARKING-RELAIS (P+R) DU GRAND-MONT LE MONT-SUR-LAUSANNE

Conformément à l'art. 80 du Règlement communal de police, la Municipalité du Mont-sur-Lausanne décide :

Le parking sis au terminus des lignes TL urbaines au Grand-Mont est exploité selon le système du P+R.

Il est intégré au réseau des P+R lausannois et son exploitation est assurée par les services de la Ville de Lausanne. La tarification est donc la même que celle des P+R lausannois (à l'exception du P+R de Vennes). Les abonnements délivrés par le distributeur du Grand-Mont sont valables dans les autres P+R du réseau et réciproquement.

Pour l'usage des places de stationnement dans ces parkings-relais, dont la durée payante est de 8h à 17h du lundi au samedi, contrôlées au moyen d'un horodateur, la tarification est la suivante :

Abonnement mensuel - 2017	Conducteur seul	Conducteur + 1 accompagnant	Conducteur + 2 accompagnants
Tarification combinée	125.-	199.-	273.-
Ticket journalier - 2017	Conducteur seul	Conducteur + 1 accompagnant	Conducteur + 2 accompagnants
Tarification combinée	16.-	25.30	34.60

Les tarifs mentionnés ci-dessus entrent en vigueur immédiatement en fonction de l'introduction du matériel et de la signalisation.

Adopté par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne dans sa séance du 19 décembre 2016.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jean-Pierre Sueur




Le Secrétaire
Sébastien Varrin

16 JAN. 2017

Approuvé par la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité, le

